



Dispositif Ma classe à la maison

publié le 10/09/2020

Descriptif :

Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et le CNED ont décidé de réactiver, sur tout le territoire national, le dispositif Ma classe à la maison afin d'accompagner les besoins éventuels de continuité pédagogique.

Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et le CNED ont décidé de réactiver, sur tout le territoire national, le dispositif **Ma classe à la maison** afin d'accompagner les besoins éventuels de continuité pédagogique.

Ainsi, depuis ce 7 septembre, les trois plateformes sont accessibles, gratuitement, à tous les élèves et à tous les enseignants qui souhaitent les utiliser.

- Plateforme école : ecole.cned.fr
- Plateforme collège : college.cned.fr
- Plateforme lycée : lycee.cned.fr



Afin d'améliorer le service, les trois plateformes ont été réinitialisées. Les comptes créés l'an dernier ne sont plus actifs, et il est donc nécessaire de se réinscrire. Pour cela, il suffit de se connecter directement aux plateformes, d'entrer un nom d'utilisateur et de se créer un mot de passe. Les enseignants sont invités à s'inscrire avec leur adresse académique. Cela leur permettra de pouvoir disposer d'une classe virtuelle.

Les guides de prise en main des classes virtuelles sont disponibles sur les plateformes pour les enseignants et les élèves.

Par ailleurs, le niveau de sécurité des classes virtuelles a été augmenté par l'intermédiaire d'un système de salle d'attente ; les enseignants pourront donc identifier leurs élèves avant de les faire rentrer dans la classe virtuelle ; cette procédure permettra d'éviter les intrusions pendant les cours.

Enfin, les parcours d'apprentissage proposés, de la petite section de maternelle à la terminale*, sont classés par discipline permettant ainsi, en fonction des besoins, de sélectionner les contenus les plus adaptés pour découvrir, réviser ou approfondir les notions du programme. Ils seront mis en ligne en suivant le calendrier des programmes scolaires.

Pour en savoir plus sur la continuité pédagogique, vous pouvez consulter la page de référence d'éduscol :

► [Rentrée scolaire 2020 - Plan de continuité pédagogique](#)



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.